

Rapport P-210 A de la commission des pétitions chargée d'examiner la pétition P-210 intitulée: «Pour une maison de quartier dans le secteur situé entre les avenues d'Aïre, de Châtelaine et de l'Ain».

CONCLUSIONS

(acceptées par le Conseil municipal lors de la séance du 20 janvier 2009)

Le Conseil municipal renvoie la pétition P-210 au Conseil administratif.